

NUMERO 36



DECEMBRE 2014

# FOREST

Site Internet de la commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr)

Site Internet de la ccpm : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

Email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)



**Commémoration du 70e anniversaire de la libération de l'Avesnois :  
défilé de véhicules militaires anciens, concert de cornemuses...**

## BULLETIN MUNICIPAL



*Madame, Monsieur,*

*En mars dernier, dès le 1er tour de scrutin, vous avez élu ou réélu, avec plus de 91% de moyenne des suffrages exprimés, les 15 personnes que je vous proposais pour former le nouveau Conseil Municipal. Nous tenons toutes et tous à vous en remercier sincèrement.*

*Depuis plus de 31 années maintenant, nous travaillons pour que notre commune évolue pour le bien de tous ses habitants. Comme par le passé, nous serons attentifs aux tentatives répétées visant à privilégier l'intérêt personnel.*

*Malheureusement, les 6 prochaines années commencent avec des restrictions importantes concernant les dotations et les subventions de l'Etat et les aides du Conseil Général.*

*Le Conseil continuera de maintenir l'imposition locale dans des limites raisonnables. Les taux actuels sont inférieurs à ceux des communes proches ou de même importance.*

*Pourtant, certaines obligations incomberont aux communes dans les 3 années à venir, en particulier la mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. A Forest, lors des travaux récents, les directives ont été respectées. Ainsi, le quai de l'abribus, la bande multi-usages, l'accès aux passages protégés respectent la législation actuelle.*

*Le gros handicap de la commune est la salle des fêtes située à l'étage. Des solutions existent mais elles ne sont pas financièrement acceptables. La construction d'une salle neuve (plus d'un million d'Euros), la mise en place d'un ascenseur avec les problèmes de maintenance (plus de 200 000 €) ou le repositionnement de la salle des fêtes dans des bâtiments existants au rez-de-chaussée (nombreux travaux à prévoir) sont les propositions émises par le cabinet d'études mandaté.*

*Enfin depuis janvier dernier, la commune fait partie d'une nouvelle Intercommunalité : la Communauté de Communes du Pays de Mormal (la CCPM). Elle comprend 53 communes et 50 000 habitants. Peu de changements sont intervenus jusqu'alors, à l'exception du paiement des ordures ménagères. La taxe est maintenant ajoutée aux impôts fonciers bâtis et dépend de votre habitation. Beaucoup d'entre vous ont été gagnants par rapport aux 180 € de l'année précédente. Quelques-uns n'ont pas eu cette chance...*

*Pour terminer, je voudrais souhaiter  
à chacune et à chacun d'entre vous,*

*un Joyeux Noël*

*et une Très Bonne Année 2015*

*Maurice Saniez - Maire de Forest*

## Il y a 100 ans, débutait une guerre qui allait durer 4 longues années

### Forest : victimes de la guerre 14-18

SENEZ PAUL LE DRUESNE ALPHONSE  
 HENRY CAMILLE ST DRUESNE CAMILLE  
 BOUDOUX RENE DUMEZ ANTOINE  
 BOEZ LEON ETHUIN ACHILLE  
 BRIATTE EDMOND HAUTCEUR SIMON  
 BRIATTE LUCIEN HENRY MOÏSE  
 CAPELIER AUGUSTIN HENRY LÉON  
 CAUDMONT EDMOND LAICLE ÉTIENNE  
 CLAISSE ALCIDE LECOUCVEZ HENRI  
 CLAISSE FERNAND LEGRAND JEAN B<sup>TE</sup>  
 COLPIN AIME LESUR JOSEPH  
 COLPIN CAMILLE LESUR SIMON  
 DANJOU AIME MATHIEU JOSEPH

MINAUX ALCIDE RUELLE CAMILLE  
 NORMAND EMILE THIEULEUX HIPPOLYTE  
 NORMAND LUCIEN VILLAIN CHARLES  
 NOIRET ALEXANDRE WITAS NESTOR  
 NOIRET JOSEPH COLPIN JEAN B<sup>TE</sup>  
 PRUVOST ACHILLE FOSSE JEAN B<sup>TE</sup>  
 RAVERDY URSMAR BOEZ XYSTE

**VICTIMES CIVILES**

DUMEZ JEANNE THURETTE VICTOR  
 DUMEZ ANTOINE

### Forest : victimes de la guerre 39-45

**MORTS 1939-1945**

BRASSELET VICTOR S<sup>T</sup>  
 DRUESNE ALFRED HENRI S<sup>T</sup>  
 CAPPELIEZ ANTOINE  
 CAPPELIEZ BAILLON EMILE  
 BAILLON LUCIEN S<sup>T</sup>  
 CARPEAUX PIERRE S<sup>T</sup> TOMBE EN INDOCHINE  
 TRIGAUT MARCEAU S<sup>T</sup> TOMBE EN INDOCHINE

2014 est l'année de la **commémoration** du 100<sup>e</sup> anniversaire du début des combats de cette 1<sup>ère</sup> guerre mondiale que l'on a sans doute trop hâtivement qualifiée de « **der des der** ».

En ce 11 novembre, à travers le pays tout entier, la Communauté Nationale se rassemble et se recueille pour rendre hommage à ses soldats de 14/18, tombés pour la patrie.

Cette guerre, qui comme beaucoup d'autres, aurait pu être évitée si les nombreux **appels à la raison** et au **sang-froid** lancés par Jaurès et les pacifistes de tous pays avaient été entendus et partagés.

Le 1<sup>er</sup> août 1914, l'ordre de mobilisation générale était affiché sur tous les murs de France. Dès lors, le monde entier va se trouver plongé dans un **véritable chaos**, qui va durer plus de 4 longues et terribles années.

Jamais guerre n'aura été aussi violente : près de **10 millions de soldats** sont tombés sur le champ de bataille, **20 millions de blessés** et de mutilés.

Au-delà du nombre de victimes, les combats sur le front ont atteint un **degré de brutalité** inconnu jusqu'alors.

Si le souvenir de cette guerre demeure aujourd'hui toujours aussi vivace, c'est sans doute parce qu'il **n'épargna aucune famille française**.

S'il ne reste plus d'acteur survivant de ce conflit, la mémoire, qui a été transmise au fil des ans, doit rester **intacte**.

*Extrait du discours du 11 novembre au monument aux morts*

**VICTIMES CIVILES 39-45**

LEBON AUGUSTIN  
 LEGRAND SOLANGE  
 LEBON SIMONE  
 WAGRER PIERRE

**11 novembre :  
commémoration du 100e anniversaire  
de la déclaration de guerre**



**Lecture du message des Evêques de France**



**Les écoliers participaient à la cérémonie**



**Le monument aux morts en travaux**

Les grilles ont été dérouillées. Elles seront repeintes prochainement. Les grands sapins ont été abattus. Les pilasses sont remplacées. Une haie sera plantée à la place de la clôture en mauvais état.



## INFORMATIONS DIVERSES

\*\*\*\*

### **1. Responsabilités des Adjointes :**

- M. **Denis Dubois**, 1<sup>er</sup> Adjoint, est délégué aux **travaux**. Il participera à la confection des dossiers. Il suivra les divers chantiers. Il réunira la commission des travaux quand il le jugera utile.
- M. **Georges Broxer**, 2<sup>ème</sup> Adjoint, est délégué aux **finances**. Il sera chargé de préparer le compte administratif et le budget. Il négociera les éventuels emprunts. Il suivra l'évolution de la ligne de trésorerie.
- Mme **Laurence Hennebert**, 3<sup>ème</sup> Adjointe, est déléguée aux **fêtes** et à l'**école**. Elle organisera les fêtes, les cérémonies, les rencontres sportives et le parcours du cœur. Elle gèrera le complexe sportif. Elle suivra la mise en place des rythmes scolaires et participera au Conseil d'Ecole.
- Mme **Thérèse Ledieu**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, est déléguée à l'**environnement**. Elle veillera à la propreté du village : dépôts sur les routes et les trottoirs, haies non taillées réglementairement, chardons non coupés à la date limite, feux à proximité des habitations. Elle interviendra directement auprès des particuliers pour faire cesser ces nuisances. Elle suivra l'élaboration du futur PLU.

### **2. Secrétariat de mairie :** Tél. 03 27 77 41 04 ou 09 51 97 41 04 - Fax 09 56 97 41 04.

- Secrétaire : Melle Héléne Seret.
- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17 h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12 h et de 13 à 17 h (mercredi 16 h) ; le samedi matin de 9 à 12 h (sur rendez-vous).
- Services techniques : M. Dominique Catillon - Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30) - mercredi : 8 h à 12 h.
- En cas d'urgence, contactez M. Saniez. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, contactez ce dernier.
- La mairie fermera le mercredi 24 décembre à 16 h. Réouverture le lundi 5 janvier à 13 h.

### **3. Permanences de M. le Maire :**

- En principe, M. Saniez se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions).
- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

### **4. Le complexe sportif :**

- Responsable : Laurence Hennebert.
- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiennes et des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 heures et fermé le soir à 21 heures (ou dès le coucher du soleil) : son accès est interdit la nuit.
- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.
- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

### **5. Activités diverses :**

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

### **6. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (ccpm) :**

(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)

- Commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr) - email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)
- CC du Pays de Mormal : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr) - email : [contact@cc-quercitain.fr](mailto:contact@cc-quercitain.fr)

### **7. Collecte des ordures ménagères :**

- Collecte : chaque vendredi matin (à partir de 8 heures).
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.
- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, ...).

### **8. Gendarmerie :** [cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies ou celle de Bousies par l'intermédiaire de la messagerie électronique. Une réponse sera systématiquement donnée.

### **9. Différents tarifs appliqués dans la commune :**

- Concessions au cimetière : 2 personnes 80 € - 4 personnes 130 € (+ 25 € droits d'enregistrement).
- Locations : tables 3 € - chaises 0.50 € - salle des fêtes (vin d'honneur mariages) 50 €.
- Divers : fax 0.50 € - photocopie noir et blanc 0.15 € - photocopie couleur 0.50 €.
- Sachets destinés à récupérer les déjections animales : disponibles gratuitement en mairie.

## REUNION DU 22 JANVIER 2014

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - SORIAUX Marie-Pierre - OBLED Jean-Marie - BLOTTEAU René - RAVERDY René - DRUESNE Philippe - LEDIEU André.

**Absents et excusés** : DUBOIS Denis - KLUR Didier - BROXER Georges - AZAMBRE Monique - MOREAU Martine - LEDIEU Thérèse - VINCENT Marie-Louise.

**Secrétaire de séance** : RAVERDY René.

**Date de la convocation** : 16 janvier 2014.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Recrutement d'une personne en emploi aidé :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

- Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

- Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

- Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

- Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à raison de 20 heures par semaine.

- Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

- L'Etat prendra en charge 90 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

- Le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps partiel à raison de 20 heures/semaine pour une durée de 12 mois.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

. d'adopter la proposition de M. le Maire,

. de recruter Monsieur Jean-Marie Steen pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures par semaine en tant qu'agent technique polyvalent,

. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **2. Indemnité allouée à M. Daniel Raoult pour son aide technique apportée à la commune :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Daniel Raoult apportera à la commune, courant février 2014, une aide technique pour la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.

- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur Daniel Raoult, une indemnité annuelle de 150 €.

### **3. Recrutement d'une personne en emploi aidé :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un 2<sup>e</sup> C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'aide maternelle à raison de 20 heures par semaine.

- Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 06 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

- L'Etat prendra en charge 75 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

- Le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'aide maternelle à temps partiel à raison de 20 heures/semaine pour une durée de 06 mois.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

. d'adopter la proposition de M. le Maire,

. de recruter Mademoiselle Julia Cappeliez pour une durée de 06 mois à raison de 20 heures par semaine en tant qu'aide maternelle,

. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **4. Prolongation de la ligne de trésorerie :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie pour une durée maximum de six mois en attendant le versement de la subvention FDAN pour les travaux d'aménagement du CD 932 (120 000 €).

- Monsieur le Président du Conseil Général nous a assuré que le paiement interviendrait au cours du premier trimestre 2014.
- Il présente la proposition de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut qui consiste à mettre à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de cent vingt mille euros (120 000 €) pour une durée de 06 mois, indexée sur l'Eonia avec une marge de 1.90% et une commission de non-utilisation de 0,50%. Les frais de dossier se montent à 240 €.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie.

## REUNION DU 28 MARS 2014

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - COQUELET Grégory - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René - BLOTTEAU René.

**Absent** : néant.

**Secrétaire de séance** : COQUELET Grégory.

**Date de la convocation** : 24 mars 2014.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Election du Maire :**

Candidat : Saniez Maurice.

Nombre de votants : 15 – suffrages exprimés : 15 – majorité absolue : 8.

A obtenu Saniez Maurice : 15 voix.

**M. Saniez Maurice est élu Maire de Forest-en-Cambrésis.**

### **2. Election des Adjoints - nombre d'Adjoints à élire :**

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire de fixer le nombre d'Adjoints à élire.

- Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe à **quatre** le nombre d'Adjoints.

### **Election du 1<sup>er</sup> Adjoint :**

Candidat : Dubois Denis.

Nombre de votants : 15 – suffrages exprimés : 15 – majorité absolue : 8.

A obtenu Dubois Denis : 15 voix.

**M. Dubois Denis est élu 1<sup>er</sup> Adjoint, chargé des travaux.**

### **Election du 2<sup>e</sup> Adjoint :**

Candidat : Broxer Georges.

Nombre de votants : 15 – suffrages exprimés : 14 – majorité absolue : 8.

A obtenu Broxer Georges : 14 voix.

**M. Broxer Georges est élu 2<sup>e</sup> Adjoint, chargé des finances.**

### **Election du 3<sup>e</sup> Adjoint :**

Candidate : Hennebert Laurence.

Nombre de votants : 15 – suffrages exprimés : 14 – majorité absolue : 8.

A obtenu Hennebert Laurence : 14 voix.

**Mme Hennebert Laurence est élue 3<sup>e</sup> Adjointe, chargée des fêtes et de l'école.**

### **Election du 4<sup>e</sup> Adjoint :**

Candidats : Ledieu Thérèse – Coquelet Grégory.

Nombre de votants : 15 – suffrages exprimés : 14 – majorité absolue : 8.

Ont obtenu : Ledieu Thérèse : 8 voix – Coquelet Grégory : 6 voix.

**Mme Ledieu Thérèse est élue 4<sup>e</sup> Adjointe, chargée de l'environnement.**

### **3. Indemnité des Adjoints :**

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire de fixer le montant des indemnités des Adjoints.

- Conformément à l'article L 2123-23 du CGCT, l'indemnité annuelle maximale des Adjoints se monte à 8.25% de l'indice brut 1015.

- Après délibération, le Conseil fixe l'indemnité annuelle de chaque Adjoint à 4.125% de l'indice brut 1015.

#### **4. Délégations données aux Adjointes :**

- Monsieur **Dubois Denis**, 1er Adjoint, est délégué aux **travaux**. Il participera à la confection des **dossiers**. Il suivra les divers **chantiers**. Il réunira la **commission des travaux** quand il le jugera utile.

- Monsieur **Broxer Georges**, 2<sup>ème</sup> Adjoint, est délégué aux **finances**. Il sera chargé de préparer le **compte administratif** et le **budget**. Il négociera les éventuels **emprunts**. Il suivra l'évolution de la **ligne de trésorerie**.

- Madame **Hennebert Laurence**, 3<sup>ème</sup> Adjointe, est déléguée aux **fêtes et à l'école**. Elle organisera les **fêtes, les cérémonies, les rencontres sportives et le parcours du cœur**. Elle gèrera le complexe sportif. Elle veillera à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Elle sera à l'écoute de la **jeunesse**. Elle suivra la mise en place des rythmes scolaires et participera au Conseil d'Ecole.

- Madame **Ledieu Thérèse**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, est déléguée à l'**environnement**. Elle veillera à la **propreté du village** : dépôts sur les routes et les trottoirs, haies non taillées réglementairement, chardons non coupés à la date limite, feux à proximité des habitations... Elle **interviendra directement** auprès des particuliers pour faire cesser ces nuisances. Elle suivra l'élaboration du futur P.L.U.

#### **5. Centre Communal d'Action Sociale :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent : Dubois Denis - Obléd Jean-Marie - Fontaine Didier - Blotteau René - Ledieu Thérèse - Soriaux Marie-Pierre - Druesne Philippe.

- Membres nommés : Coquelet Grégory - Vincent Jacques - Caudmont Régis - Raverdy René - Dupont Emile - Barré Patrice - Definance Daniel.

#### **6. Syndicat d'électrification (SIDECE) :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

Délégués titulaires : Hennebert Laurence - Ledieu Thérèse.

Délégués suppléants : Dubois Denis - Broxer Georges.

#### **7. Délégué au Parc Naturel Régional :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

Délégué titulaire : Dubois Denis.

Délégué suppléant : Broxer Georges.

#### **8. Correspondant défense :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Dubois Denis.

### **REUNION DU 15 AVRIL 2014**

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - COQUELET Grégory - MOREAU Martine - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René - BLOTTEAU René.

**Absente** : VINCENT Marie-Louise (a donné procuration à BROXER Georges).

**Secrétaire de séance** : SORIAUX Marie-Pierre.

**Date de la convocation** : 04 avril 2014.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

#### **1. Compte administratif 2013 : résultats de l'exercice 2013 :**

##### **- Fonctionnement :**

Dépenses : 278 965.85 € - recettes : 346 079.93 €

Excédent de fonctionnement : 67 114.08 €

##### **- Investissement :**

Dépenses : 188 280.54 € - recettes : 369 508.37 €

Excédent d'investissement : 181 227.83 €

- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2013.

#### **2. Compte de gestion 2013 de M. le Percepteur :**

- Il est conforme au compte administratif.

- A l'unanimité, le compte de gestion 2013 est voté.

#### **3. Budget Primitif 2014 :**

##### **- En investissement, il est prévu :**

. la mise en sécurité du beffroi de la cloche de l'église (10 000 € TTC).

. la réalisation d'un plateau sportif (100 000 € TTC).

- . la création et l'aménagement du parking place de l'Abreuvoir (accessibilité handicapés) : 20 000 €.  
(cet aménagement est subventionné au titre des amendes de police).
- . l'achat d'une tondeuse (450 € TTC).
- . la restauration de 3 reliures état civil (1 000 € TTC).
- . la réfection d'une partie de la toiture de l'école (3 012 € TTC).
- . des travaux permettant l'accessibilité des bâtiments communaux (50 000 € TTC).
- . la mise en place des rythmes scolaires (recettes 4 000 € - dépenses 11 000 €).
- . l'achat de deux ordinateurs pour l'école 1 000 € TTC (rythmes scolaires).

**- En fonctionnement, il est prévu :**

- . cotisation syndicale « SIAN-SIDEN » (10 805 €).
- . assurances « multirisques communes », engin agricole ... (7 023 €).
- . assurance personnel communal (2 900 €).
- . cotisation SDIS : pompiers (14 630 €).
- . fournitures école (2 600 €).
- . gaz - électricité (19 000 €).
- . fournitures de voirie : cailloux, raticide, désherbant (5 000 €).

- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2014.

**4. Fixation des 3 taux d'imposition :**

- Taux actuels :

- . taux de la taxe d'habitation 12.91 %.
- . taux du foncier bâti 16.00 %.
- . taux du foncier non bâti 41.42 %.

- A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

**5. Commission des fêtes :**

- Les membres de la commission des fêtes font également partie du Comité d'Animation Culturelle :  
Saniez Maurice - Dubois Denis - Broxer Georges - Hennebert Laurence - Moreau Martine - Coquelet Grégory - Raverdy René - Azambre Monique - Fontaine Didier - Vincent Marie-Louise - Blotteau René.  
- Autres membres du Comité d'Animation Culturelle : Marin Jean-Maurice - Lardenois Pierre - Catillon Dominique - Moreau Nadine - Barré Patrice - Seret Hélène - Briatte Jean-Michel - Klur Jérémy - Caudmont Régis - Definance Daniel.

**6. Commission des travaux :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent : Dubois Denis (président) - Broxer Georges - Druesne Philippe - Blotteau René - Soriaux Marie-Pierre - Fontaine Didier - Coquelet Grégory.

**7. Délégués aux écoles :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

Déléguée titulaire : Hennebert Laurence.  
Déléguée suppléante : Vincent Marie-Louise.  
Autre membre : Soriaux Marie-Pierre.

**8. Commission d'Appel d'Offres :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :  
Délégués titulaires : Dubois Denis - Blotteau René - Fontaine Didier.  
Délégués suppléants : Druesne Philippe - Coquelet Grégory - Broxer Georges.

**9. Commission des Impôts Directs :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

**12 titulaires** (dont 1 extérieur à la commune). L'Administration des impôts en retiendra 6.  
Dubois Denis - Coquelet Grégory - Druesne Philippe - Fontaine Didier - Blotteau René - Obled Jean-Marie - Azambre Monique - Hennebert Laurence - Broxer Georges - Vincent Marie-Louise - Raverdy René - Preux Marie-Thérèse (extérieur à la commune).

**12 suppléants** (dont 1 extérieur à la commune). L'Administration des impôts en retiendra 6. Moreau Martine - Ledieu Thérèse - Soriaux Marie-Pierre - Henniaux Delphine - Fic Jean-Marie - Dupont Emile - Lardenois Pierre - Marin Jean-Maurice - Monier Jean-Luc - Cappeliez Philippe - Cornet Jean-Charles - Cliquet Marie-Pascale (extérieur à la commune).

- Membres retenus par le Directeur Régional des Finances Publiques par arrêté du 18 juin 2014 :

**6 titulaires** (dont 1 extérieur à la commune).

Dubois Denis - Coquelet Grégory - Fontaine Didier - Blotteau René - Vincent Marie-Louise - Preux Marie-Thérèse (extérieur à la commune).

**6 suppléants** (dont 1 extérieur à la commune).

Moreau Martine - Ledieu Thérèse - Dupont Emile - Lardenois Pierre - Marin Jean-Maurice - Ledieu Christian (extérieur à la commune).

**10. Délégués SIDEN-SIAN :**

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :
  - . Compétence « assainissement collectif » : Hennebert Laurence.
  - . Compétence « assainissement non collectif » : Hennebert Laurence.
  - . Compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » : Hennebert Laurence.
  - . Compétence « distribution d'eau destinée à la consommation humaine » : Ledieu Thérèse.
  - . Compétence « production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine » : Ledieu Thérèse.

**11. Subventions diverses :**

- Coopérative scolaire : œufs de Pâques : 150 €.
- Les Anciens Combattants de Bousies : 50 €.
- L'Harmonie Municipale de Bousies : 40 €.
- A l'unanimité, le Conseil vote ces subventions.

**12. Droits de chasse :**

- Les droits de chasse des terres communales (16,0343 ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.
- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2014 : 16,0343 ha x 4,57 € = 73.27 €uros.

**13. Terre de la commune : changement de locataire :**

- M. Philippe Wattremez s'associe avec son fils. Il souhaite donc lui céder son droit au bail pour la parcelle suivante ZH 127« Saint-Roch» pour une superficie de 0ha 96a 94ca.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. Matthieu Wattremez à exploiter cette parcelle pour une superficie totale de 0ha 96a 94ca.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui sera établi par l'étude de Maître Carlier à le Cateau.
- Les frais relatifs à ce changement seront intégralement supportés par le preneur.

**14. Délégations de signature :**

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite des dernières élections municipales, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un ou plusieurs adjoints qui seront autorisés à signer tous documents en son absence (bordereaux de dépenses et de recettes, devis, permis de construire, déclaration de travaux...).
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décident de nommer les quatre adjoints.

**15. Aménagement d'un parking pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder à l'aménagement d'un parking au droit de la mairie, de l'école, de la salle des fêtes afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet des travaux dressé par la S.A.R.L Cible V.R.D, en vue de l'octroi d'une subvention susceptible d'être allouée à notre commune.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - . décide la réalisation des travaux ci-dessus cités.
  - . approuve l'avant-projet dressé par la S.A.R.L Cible V.R.D dont le montant s'élève à la somme de trente mille euros hors taxe (30 000 € HT).
  - . sollicite l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un parking au droit de la Mairie, de l'école, de la salle des fêtes au taux de 75 % soit 20 000 € HT, afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

**16. Questions diverses :**

- Le relais a collecté 2 230 kg de textile pour l'année 2013.
- Remerciements divers (restaurants du cœur, VTT nature, subvention classe de neige, naissance).

- Radiation d'un électeur : suite à la réclamation d'un électeur radié qui demandait sa réinscription sur les listes électorales et une indemnité de 800 €, le Tribunal d'Instance d'Avesnes sur Helpe a maintenu la radiation et annulé la demande d'indemnité.

## REUNION DU 05 JUIN 2014

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise.

**Absents** : COQUELET Grégory - MOREAU Martine.

**Secrétaire de séance** : VINCENT Marie-Louise.

**Date de la convocation** : 26 mai 2014.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Commission des Impôts Directs :**

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Direction Régionale des Finances Publiques nous informe qu'un membre proposé, extérieur à la commune, propriétaire (nu-propriété) n'acquies aucune taxe dans la commune. Elle demande de choisir un autre candidat.

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Monsieur Christian Ledieu domicilié à Englefontaine.

### **2. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour composer cette commission, la Communauté de Communes du Pays de Mormal doit proposer à la Direction Régionale des Finances Publiques 20 titulaires et 20 suppléants sur proposition des communes membres.

- Pour notre commune ayant un délégué communautaire, il convient de désigner un commissaire et un suppléant.

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Monsieur Georges Broxer, titulaire et Monsieur Denis Dubois, suppléant.

### **3. Renouvellement des baux des terres appartenant à la commune :**

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les baux des terres appartenant à la commune expirent le 30 novembre 2014.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal désigne l'étude de Maître Carlier de Le Cateau pour procéder au renouvellement de ces baux.

- Les frais relatifs à ce renouvellement seront intégralement supportés par les preneurs.

### **4. Délégations données au Maire et aux Adjoints :**

- Le Maire informe l'Assemblée des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les secteurs dont le Maire peut être chargé par délégation de l'Assemblée délibérante pour la durée de son mandat.

- Afin d'éviter des procédures trop contraignantes ou trop laxistes, il est possible de donner délégation au Maire et aux Adjoints pour :

1) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et notamment effectuer le règlement des factures courantes.

2) Passer des contrats d'assurance.

3) Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

4) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière.

5) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

6) Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

7) Désigner un avocat, un notaire, un avoué, un huissier de justice ou un expert, fixer les rémunérations correspondantes et régler les frais et honoraires.

8) Accepter les remboursements de sinistres dont la collectivité ferait l'objet.

9) Souscrire et résilier les abonnements.

10) Souscrire et régler les cotisations d'organismes dont la collectivité serait membre.

11) Recruter du personnel en contrats aidés ou vacataire pour des durées déterminées.

12) Autoriser la signature des baux au nom de la Commune.

- L'Assemblée ajoute, à l'unanimité, que cette décision est valable pour la durée du mandat et effective à compter du 06 juin 2014.

- En l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, sa suppléance sera assurée par Denis Dubois, Georges Broxer, Laurence Hennebert et Thérèse Ledieu, Adjoints.

#### **5. Electrification de la cloche et fourniture de quatre cadrans à l'église :**

- Le devis s'élève à 17 987.00 € HT soit 21 584.40 € TTC.
- Ces travaux pourraient être subventionnés par le Département au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale au taux de 51 % soit 9 173.37 €.
- Le Conseil Général, contacté, ne prévoit aucune commission avant fin décembre (pas de crédit disponible). Ces travaux seront réalisés après l'obtention des subventions (peut-être en 2015).
- Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, accepte les conditions du devis et sollicite la subvention au titre du FDST au taux de 51 %.

#### **6. Rythmes scolaires :**

- La convention avec le centre social de Landrecies sera signée mi-juin.
- Une participation de 5 € par enfant (par période de 6 semaines environ) sera demandée aux familles.
- Le Conseil Municipal vote le règlement intérieur qui sera approuvé par les familles.

#### **7. Jeux de plein air :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 21 mai 2014. Le choix s'est porté sur deux jeux sur ressort (de 2 à 12 ans) et une balançoire.
- Il est décidé d'abattre plusieurs arbres sur la place de l'Abreuvoir pour l'éclaircir.
- Une table pour pique-nique (table et deux bancs attenants) sera également installée sur cette place.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces achats.

#### **8. Commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement :**

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que cette manifestation aura lieu le samedi 20 septembre 2014 après-midi sur la place.
- Le défilé quittera Maroilles à 14 h puis se rendra à Ors, Forest, Bousies, Fontaine et retour à Maroilles.
- Programme : défilé de véhicules militaires, hommes en costumes d'époque (39-45), concert de cornemuses, ouverture de la tourette, vin d'honneur, ...
- Une participation financière communale est souhaitée par les organisateurs.
- Le Conseil Municipal décide de subventionner cette manifestation à hauteur de 400 €.

#### **9. Plateau sportif :**

- Le devis se monte à 147 500 HT soit 177 000 € TTC.
- Ce genre d'investissement peut être subventionné par l'Etat et le Conseil Général.
- Cette année, l'Etat ne subventionne plus et le Conseil Général n'étudiera aucun dossier avant la fin de l'année.
- A l'unanimité, le Conseil décide de reporter ce projet.

#### **10. Modification des statuts du S.I.D.E.C :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIDEC a décidé à l'unanimité (moins trois abstentions) lors de sa séance du 11 mars 2014 de procéder à une refonte de ses statuts. Cette révision prend en compte les modifications législatives et les évolutions dans le domaine de l'énergie.
- Afin que cette décision puisse être entérinée et conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du Code des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux de délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte ces nouveaux statuts.

#### **11. Subvention voyage scolaire :**

- Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie une aide de 30 € par élève aux établissements scolaires lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.
- Chaque élève ne peut prétendre à cette aide **qu'une seule fois dans sa scolarité.**
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 30 € sera versée au Collège Dupleix de Landrecies pour l'élève William Schmidt qui participera en octobre 2014 à un voyage dans les Alpes.

#### **12. Création d'une régie comptable :**

- Suite à la mise en place des rythmes scolaires en septembre prochain, le Conseil Municipal décide de créer une régie comptable spécifique.
- Le Conseil nomme **Hélène Seret**, secrétaire de Mairie, en tant que régisseur titulaire, et **Dominique Catillon**, régisseur suppléant.

## REUNION DU 17 OCTOBRE 2014

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - SORIAUX Marie-Pierre - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise - COQUELET Grégory.

**Absents et excusés** : MOREAU Martine - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René - DRUESNE Philippe.

**Secrétaire de séance** : BLOTTEAU René.

**Date de la convocation** : 13 octobre 2014.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Recrutement d'une personne en emploi aidé :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Unique d'Insertion de Melle Julia Cappeliez se termine le 31 octobre 2014. Il n'est pas renouvelable.

- Toutefois, il est possible de la recruter en Emploi d'Avenir pour une durée d'un an à raison de 35 heures/semaine.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de transformer le Contrat Unique d'Insertion de Melle Julia Cappeliez en Contrat d'Avenir.

### **2. Indemnité du Receveur Municipal :**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy au taux de 100%.

### **3. Subvention voyage scolaire :**

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune octroie une aide de 30 € lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.

- Chaque élève ne peut prétendre à cette aide qu'une seule fois dans sa scolarité.

- Deux demandes ont été faites : Kévin Tricot et Florian Bouret qui ont participé en mars 2014 à un séjour en classe de neige.

- Désormais, le collège Jean Rostand ne percevra plus les subventions communales. Celles-ci sont à verser directement aux familles.

- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 30 € sera versée aux familles des enfants concernés.

### **4. Délégations au Maire et aux Adjointes :**

- Cette délibération a été adoptée le 05 juin 2014. Pour que celle-ci soit valable, la mention « a été prise à l'unanimité » doit être ajoutée.

- Le Conseil Municipal approuve cette mention.

### **5. Constitution du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de fournitures de services associés :**

- Les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz vont disparaître. Le SIDEC propose aux communes de mettre en place un groupement de commandes d'achat d'énergie. En adhérant à ce groupement, la commune pourrait obtenir de meilleures offres et maîtriser son budget énergie.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise M. le Maire à signer tous les documents au nom de la commune.

### **6. Sinistre au Monument aux Morts :**

- Lors de l'abattage des sapins situés autour du Monument aux Morts, un arbre est tombé sur la grille d'entrée endommageant les deux pilasses en pierre bleue.

- Le devis réalisé par l'entreprise Cappeliez s'élève à 15 642.09 € HT (la TVA ne s'applique pas sur les travaux des monuments commémoratifs).

- L'assurance AXA remboursera cette somme moins la franchise à la charge de Charles Ducarne (500 €).

### **7. Transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la Communauté de Communes du Pays de Mormal :**

- Le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de ce transfert, le Conseil Municipal est invité à délibérer en ce sens.

- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

## **8. Mise à jour des valeurs locatives foncières :**

- M. Daniel Raoult, géomètre du cadastre, apporte depuis de nombreuses années une aide technique pour la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs.
- Cette aide technique était fournie en dehors de l'exercice de la fonction du service auquel il appartenait.
- En retraite depuis peu, M. Raoult ne peut plus effectuer cette tâche sans une autorisation écrite.
- Celui-ci prévoit de passer avant la fin de l'année pour vérifier l'avancement des travaux des différents permis de construire accordés aux particuliers.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'employer M. Daniel Raoult pendant une semaine pour contrôler les travaux en cours et de lui allouer une subvention de 600 €.

## **9. Distribution des colis communaux :**

- Le samedi 20 décembre 2014.

## **REUNION DU 14 NOVEMBRE 2014**

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - SORIAUX Marie-Pierre - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise - COQUELET Grégory - AZAMBRE Monique - DRUESNE Philippe.

**Absents et excusés** : LEDIEU Thérèse - OBLED Jean-Marie - MOREAU Martine - RAVERDY René.

**Secrétaire de séance** : BROXER Georges.

**Date de la convocation** : 06 novembre 2014.

***Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.***

### **1. Accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P) :**

- Le cabinet d'étude Accesmetrie a présenté aux membres du Conseil Municipal le « diagnostic accessibilité » réalisé sur les différents bâtiments communaux et la voirie. Les communes ont l'obligation de planifier avant le 27 septembre 2015 des travaux d'accessibilité qu'elles devront réaliser sur une période de trois ans. Celles qui ne respecteront pas le calendrier paieront une amende annuelle de 5 000 €.
- L'estimation des travaux s'élève à 22 300 € pour la mairie, 30 200 € pour l'église, 209 700 € pour la salle des fêtes, 19 300 € pour la salle de réunion et 28 500 € pour l'école.
- La majorité des travaux pourra s'effectuer par les services techniques sauf la salle des fêtes qui représente un coût beaucoup trop important par rapport à son utilisation (quatre ou cinq fois par an).
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander une dérogation pour les travaux concernant la salle des fêtes.

### **2. Noréade : possibilité de transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » :**

- En cas de transfert, Noréade percevrait une cotisation annuelle de 3 € par habitant (1 620 € environ).
- Trois cents communes ont adhéré à ce dispositif dès la première année.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas transférer à Noréade la compétence « défense extérieure contre l'incendie ».

### **3. Monument aux Morts :**

- Les quatre derniers sapins seront abattus prochainement.
- La clôture en plaques de béton, en très mauvais état, sera remplacée par une haie.

### **4. Achats divers :**

- Quatre tables (activités périscolaires).
- Deux ordinateurs (école et activités périscolaires).
- Deux portes extérieures (école maternelle) posées par les services techniques.

### **5. Virements de crédits :**

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires proposées.

### **6. Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion :**

- M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion a mis en place un groupement de commandes relatif à la dématérialisation des échanges, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information. Il propose aux communes membres d'y adhérer gratuitement.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise M. le Maire à signer tous les documents au nom de la commune.

### **7. Ligne ERDF rue du Moulin :**

- Deux poteaux en mauvais état seront remplacés mardi prochain.

# DÉCHÈTERIE RESPONSABLE



Pour votre sécurité et le bon fonctionnement de la déchèterie, merci de respecter quelques règles...

## JE ME PRÉSENTE

- Je marque le stop à l'entrée.
- J'attends l'accord du gardien pour entrer.

## JE RESPECTE LES RÈGLES DE CIRCULATION

- Je respecte le sens de rotation.
- Je roule au pas.
- Je coupe le moteur pendant que je décharge.
- Les enfants et les animaux restent à l'intérieur du véhicule.

## PENDANT LE DÉCHARGEMENT

- Je respecte le tri et le rangement.
- Je ne descends pas dans les bennes.
- Mes pieds restent au sol et je ne monte pas sur la bordure du quai.
- Je ne fume pas sur le site

## COURTOISIE

- Je veille à la propreté du site
- Je ne me livre pas à la récupération ni au chiffonnage.
- Je respecte les instructions du gardien.

## Déchets

	LANDRECIES	LE QUESNOY	POIX DU NORD	BAVAY
Ferrailles	✓	✓	✓	✓
Cartons et papiers	✓	✓	✓	✓
Batteries	✓	✓	✓	✓
Néons et lampes	✓			✓
Gravats	✓	✓	✓	✓
Déchets verts	✓	✓	✓	✓
Encombrants	✓	✓	✓	✓
Incinérables	✓	✓	✓	✓
Pneus		✓	✓	✓
Bois	✓	✓	✓	✓
Huile minérale (vidange)	✓	✓	✓	✓
Huile végétale (friture)	✓	✓	✓	✓
Peintures, lasures, aérosols	✓	✓		✓
Bidons souillés vides	✓	✓	✓	✓
Piles	✓	✓	✓	✓
Colonne à verre				✓
DEEE**	✓	✓	✓	✓
Vêtements	✓	✓	✓	✓
Capsules / café	✓			✓
Cartouches d'encre	✓			✓
Bouteilles de gaz		✓		
Pesticides, acides et bases	✓			✓

## Horaires des 4 déchetteries intercommunales

### Hiver : à partir du 2 novembre

BAVAY	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	09:00	11:45	14:00	16:45
Mardi	09:00	11:45	14:00	16:45
Mercredi	09:00	11:45	14:00	16:45
Jeudi	09:00	11:45	14:00	16:45
Vendredi	09:00	11:45	13:00	16:45
Samedi	09:00	11:45	13:00	16:45
Dimanche	FERME			

LANDRECIES	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	09:00	11:45	14:00	16:45
Mardi	FERME		14:00	16:45
Mercredi	09:00	11:45	14:00	16:45
Jeudi	FERME		FERME	
Vendredi	09:00	11:45	13:00	16:45
Samedi	09:00	11:45	13:00	16:45
Dimanche	FERME			

LE QUESNOY	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	09:00	11:45	14:00	16:45
Mardi	09:00	11:45	14:00	16:45
Mercredi	09:00	11:45	14:00	16:45
Jeudi	09:00	11:45	14:00	16:45
Vendredi	09:00	11:45	13:00	16:45
Samedi	09:00	11:45	13:00	16:45
Dimanche	FERME			

POIX DU NORD	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	09:00	11:45	14:00	16:45
Mardi	09:00	11:45	FERME	
Mercredi	FERME		FERME	
Jeudi	09:00	11:45	14:00	16:45
Vendredi	09:00	11:45	13:00	16:45
Samedi	09:00	11:45	13:00	16:45
Dimanche	FERME			

### Eté : à partir du 1er avril

BAVAY	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	09:00	11:45	14:00	17:45
Mardi	09:00	11:45	14:00	17:45
Mercredi	09:00	11:45	14:00	17:45
Jeudi	09:00	11:45	14:00	17:45
Vendredi	09:00	11:45	13:00	17:45
Samedi	09:00	11:45	13:00	17:45
Dimanche	FERME			

LANDRECIES	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	09:00	11:45	14:00	17:45
Mardi	FERME		14:00	17:45
Mercredi	09:00	11:45	14:00	17:45
Jeudi	FERME		FERME	
Vendredi	09:00	11:45	13:00	17:45
Samedi	09:00	11:45	13:00	17:45
Dimanche	FERME			

LE QUESNOY	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	09:00	11:45	14:00	17:45
Mardi	09:00	11:45	14:00	17:45
Mercredi	09:00	11:45	14:00	17:45
Jeudi	09:00	11:45	14:00	17:45
Vendredi	09:00	11:45	13:00	17:45
Samedi	09:00	11:45	13:00	17:45
Dimanche	FERME			

POIX DU NORD	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	09:00	11:45	14:00	17:45
Mardi	09:00	11:45	FERME	
Mercredi	FERME		FERME	
Jeudi	09:00	11:45	14:00	17:45
Vendredi	09:00	11:45	13:00	17:45
Samedi	09:00	11:45	13:00	17:45
Dimanche	FERME			

#### La mise en place de la déchetterie répond principalement aux objectifs suivants :

- Economiser les matières premières en recyclant certains déchets tels que la ferraille, les huiles usagées, le verre, le carton.
- Favoriser le principe du tri par l'utilisateur dans l'organisation générale du cycle d'élimination des ordures ménagères.
- Eviter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.
- Permettre à la population d'évacuer les déchets qui ne sont pas pris en charge par la filière traditionnelle, dans de bonnes conditions.



## Le Conciliateur de Justice

*Lorsqu'une personne est en désaccord avec une autre personne, si un procès lui paraît disproportionné avec l'importance du problème, elle peut s'adresser à un Conciliateur de Justice. C'est un moyen simple, rapide, gratuit et souvent efficace de venir à bout d'un différend et d'obtenir un accord amiable.*

### **Ce qu'il est :**

C'est un homme de bons sens, de dialogue, d'analyse. Sa première qualité est d'avoir le sens des relations humaines, de savoir prendre le temps d'écouter.

Combien de conflits ont pu ainsi être désamorçés parce que tout simplement les antagonistes ont trouvé en face d'elles « quelqu'un » qui a su les « écouter ». Le Conciliateur de Justice est neutre.

Sa mission qui lui a été confiée consiste à favoriser le règlement amiable de personnes physiques ou morales. Son intervention est gratuite.

Assermenté, il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers et présente donc toutes les qualités d'impartialité et de discrétion.

### **Ce qu'il n'est ou ne fait pas :**

Ce n'est pas un magistrat ou un juge, mais un auxiliaire de justice. Il n'impose pas de décision, ne tranche pas les litiges, ne prononce pas de jugement. Il n'exerce aucune contrainte sur personne.

Ce n'est pas un avocat : son rôle n'est ni de donner raison, ni d'assurer la défense de personne.

Il ne donne pas de consultations juridiques.

Il ne traite pas les litiges avec l'administration dont la compétence revient au délégué du défenseur des droits. Il ne traite pas non plus les problèmes de divorce, reconnaissance d'enfants, de garde d'enfants, résidence des enfants, autorité parentale, de pensions alimentaires, tout ce qui concerne le droit de la famille. Il n'intervient pas dans les différends relatifs au droit du travail, d'ordre syndical et droit pénal.

### **Ses compétences :**

Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires parmi lesquelles :

- . difficulté de voisinage : conflit entre deux voisins, bornage, droit de passage, mur mitoyen, élagage des arbres ...
- . différend entre propriétaires et locataires.
- . différend opposant un consommateur à un professionnel.
- . malfaçon de travaux.
- . problème de copropriété.
- . désaccord entre fournisseur et client.
- . difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent.
- . contestation d'une facture ...

### **Comment le saisir :**

Il n'existe aucune formalité particulière à effectuer. Il peut être saisi par téléphone, par écrit avec demande de rendez-vous. Il peut également être saisi sur l'initiative du Juge d'Instance ou du Juge de Proximité. Le demandeur peut aussi s'adresser à la Mairie où le Conciliateur tient ses permanences ou au greffe du Tribunal d'Instance.

### **Comment se déroule la conciliation :**

Le Conciliateur propose une réunion de conciliation au cours de laquelle les parties en conflits doivent se présenter en personne. Elles peuvent se faire accompagner par une personne majeure de leur choix. Il peut éventuellement se rendre sur les lieux de la contestation.

Il n'a aucun pouvoir d'imposer une mesure de conciliation. Par contre si un compromis est trouvé entre les parties, il établit un constat d'accord qui est signé et approuvé par l'ensemble des parties. Ce dernier n'est obligatoire que lorsque la conciliation a pour effet la renonciation d'un droit.

Les parties peuvent demander au Juge de donner au constat d'accord la même force qu'un jugement.

En cas de non présence de l'une des parties ou de désaccord, le Conciliateur de Justice remet à chacune des parties présentes, un « bulletin de non conciliation » leur permettant de faire trancher le litige par le tribunal si elles le souhaitent.

### **Permanences de conciliateurs :**

AVESNES-SUR-HELPE : Mairie - 03.27.56.57.58

AULNOYE-AYMERIES : MJD - 03.27.66.99.00

MAUBEUGE : Tribunal d'Instance - 03.27.53.15.20

FOURMIES : Point d'Accès au Droit - 03.27.59.99.00

## ETAT CIVIL 2014

### Décès :

HAUTECOEUR Michel	87 ans	25 février 2014
CAPPELIEZ Raoul	81 ans	05 mars 2014
NOIRET René	92 ans	30 mars 2014
HAUTECOEUR HELOIR Paulette	87 ans	01 août 2014
DELACOURTE OBLED Jacqueline	81 ans	10 août 2014
LEDIEU Christian	46 ans	23 septembre 2014
LEGRAND STRENKO Jacqueline	68 ans	18 novembre 2014

### Naissances :

LACOMBLEZ Chloé	27 novembre 2013
HAVRET Alexis	07 janvier 2014
DELCROIX Sacha	20 juillet 2014
RICHELIEU Milo	18 octobre 2014
THURETTE Elisabeth	04 novembre 2014
PRUVOT Eugénie	12 novembre 2014

### Commande « Plantons le décor »

Coordonnée par Espaces Naturels Régionaux et relayée sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'opération « Plantons le décor » permet aux particuliers, aux communes et autres collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes, des mélanges fleuris et des graines.

N'hésitez pas à planter des haies champêtres pour amener de la nature dans votre commune !

Les bons de commande sont disponibles à la Mairie, à la Maison du Parc (Grange d'imièrre de Maroilles) ou téléchargeables **sur le site du Parc** : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)



*Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire.  
Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 250 exemplaires.*

## BON A SAVOIR...

### **1. Destruction des nids de guêpes ou d'abeilles :**

Ce travail n'est plus accompli par les pompiers. S'il s'agit d'abeilles, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement (par ex. M. Clothaire Clément de Neuville - 03.27.84.12.61 ou 06.84.87.12.06). Par contre, la destruction des essaims de guêpes sera réalisée par un professionnel et à votre charge (les pompiers pourront vous communiquer la liste des personnes habilitées).

### **2. Ramassage des ordures ménagères :**

Il a lieu le vendredi à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les rentrer rapidement pour des raisons de sécurité et de propreté du village.

### **3. Feux domestiques :**

On ne devrait plus être confronté à ces nuisances car la déchetterie est gratuite. Il n'est pas permis d'allumer de feu à proximité des habitations (plus de 100 mètres). Les fumées incommodes et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme ... mais aussi pour le linge qui sèche.

Certains agriculteurs acceptent que les particuliers brûlent des déchets végétaux sur des champs suffisamment éloignés du village et débarrassés de leurs récoltes à condition de rendre le terrain propre.

Les papiers, les cartons doivent être placés dans le bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brûlez jamais).

La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.

### **4. Bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche :**

Là aussi, c'est une question de bon sens ! Ces travaux ne doivent pas se faire le dimanche ou très exceptionnellement (s'il a fait mauvais temps ou si on n'a pas pu faire autrement).

### **5. Fêtes du samedi soir :**

Prévenir les voisins adoucit la nuisance. Mais à partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.

### **6. Echardonnage :**

Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (début juillet).

### **7. Elagage :**

Les haies ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.

### **8. Stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes :**

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la bande multi-usages de la Chaussée Brunehaut.

En cas de dégradations ou d'accident, les responsabilités seront recherchées.

### **10. Jeux de ballon sur les places :**

La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.

### **11. Affichage et publicité :**

Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après autorisation municipale, il pourra être autorisé ponctuellement à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Il sera placé uniquement sur chevalet.

## Responsabilités des Adjoints

<p><b><u>1<sup>er</sup> Adjoint</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Denis DUBOIS</b></p> <p>Tél. 03 27 77 38 15</p>		<p><b><u>2<sup>e</sup> Adjoint</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Georges BROXER</b></p> <p>Tél. 09 54 66 30 51</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Travaux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir les travaux.</li> <li>- organiser les appels d'offres.</li> <li>- suivre leur déroulement.</li> </ul> <p><i>Délégué Titulaire de la Communauté de Communes.</i>  <i>Délégué au Parc Naturel Régional.</i>  <i>Correspondant Défense.</i>  <i>Délégué Suppléant au SIDE C.</i></p>		<p style="text-align: center;"><b><u>Finances</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer le budget.</li> <li>- préparer le compte administratif.</li> <li>- gérer la ligne de trésorerie.</li> <li>- négocier les éventuels emprunts.</li> <li>- assister les administrés (à leur demande) lors de problèmes financiers et fiscaux.</li> </ul> <p><i>Délégué Suppléant de la Communauté de Communes.</i>  <i>Délégué Suppléant au SIDE C.</i></p>	
<p><b><u>3<sup>e</sup> Adjointe</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Laurence HENNEBERT</b></p> <p>Tél. 03 27 07 01 51</p>		<p><b><u>4<sup>e</sup> Adjointe</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Thérèse LEDIEU</b></p> <p>Tél. 03 27 77 47 06</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Animation – Ecole</u></b></p> <p><b>1. animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation des festivités : brocante, ducasse, 14 juillet, parcours du cœur, repas des aînés, voyages, ...</li> <li>- gestion du terrain de sports : gérer l'ouverture au public, organiser des rencontres sportives.</li> </ul> <p><b>2. école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi des rythmes scolaires.</li> <li>- organisation de la cantine scolaire.</li> <li>- participation au Conseil d'Ecole.</li> </ul> <p><i>Déléguée Titulaire au SIDE C.</i>  <i>Déléguée à Noréade (SIAN - SIDEN).</i></p>		<p style="text-align: center;"><b><u>Environnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- haies et chardons.</li> <li>- feux de jardin.</li> <li>- propreté des rues et trottoirs.</li> <li>- problèmes de voisinage.</li> <li>- immeubles menaçant ruines.</li> <li>- suivi du futur Plan Local d'Urbanisme.</li> </ul> <p><i>L'Adjointe interviendra directement auprès des intéressés (sans passer par la mairie).</i></p> <p><i>Déléguée Titulaire au SIDE C.</i>  <i>Déléguée suppléante à Noréade (SIAN - SIDEN).</i></p>	



**Le Conseil Municipal** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - COQUELET Grégory - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René - BLOTTEAU René.



**Le CCAS** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - OBLED Jean-Marie - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - LEDIEU Thérèse - SORIAUX Marie-Pierre - DRUESNE Philippe - COQUELET Grégory - VINCENT Jacques - CAUDMONT Régis - RAVERDY René - DUPONT Emile - BARRE Patrice - DEFINANCE Daniel.



Dans le cadre des rencontres «Made in viande», Guillaume Henniaux, éleveur et négociant en bœufs, a ouvert les portes de son élevage le samedi 25 octobre dernier. Une visite de l'exploitation, des jeux et des dégustations ont animé cette journée festive.

*«Comme bon nombre d'acteurs de la filière viande nous ouvrons nos portes au public pour faire*

*découvrir un métier, des savoir-faire, un élevage... C'est la première fois que l'ensemble de la filière viande s'ouvre à tous. L'opération s'intègre dans un plan de promotion nationale pour mettre en valeur une filière qui représente près d'un demi-million de professionnels, qui travaillent dans un secteur clé de l'économie française : près de 20 000 emplois sont à pourvoir d'ici 2018. Il y a quelques années, la profession véhiculait une image négative du métier. Aujourd'hui tout a changé. Le savoir-faire existe et nous voulons le montrer au grand public. Désormais à tous les*



*stades de la filière, des hommes et des femmes agissent pour assurer le bien-être des animaux, garantir la traçabilité, la sécurité sanitaire et proposer une viande de qualité aux consommateurs. Le public pourra découvrir la filière dans son ensemble et en toute transparence lors de ces journées portes ouvertes»* déclare Guillaume.

Beaucoup de visiteurs ont franchi le seuil de l'exploitation durant cette journée «portes ouvertes» : le Conseiller Général Bernard Delva, le Maire Maurice Saniez, des Forésiens et beaucoup d'éleveurs.



La famille Henniaux était au grand complet pour donner un «coup de main» à Guillaume.

Des représentants d'une grande chaîne de distribution (Leclerc) proposaient aux visiteurs de la viande grillée provenant, bien sûr, de l'exploitation.

Une rencontre bien sympathique qui sera sans doute renouvelée.

## Beaucoup de participants aux activités variées du 14 juillet

Soirée barbecue - matinée cyclo et marche - jeux pour petits et grands - tombola



## L'école de Forest : quelques moments privilégiés



Mme Delfosse quitte Forest pour Maroilles



La remise des dictionnaires



La fête de juin : les parents applaudissent les petits danseurs



Pendant les activités périscolaires



Les écoliers masqués prêts pour défiler

# Le Comité d'Animation Culturelle

\*\*\*\*\*

**Président** : Saniez Maurice - **Vice-présidente** : Hennebert Laurence - **Secrétaire** : Vincent Marie-Louise - **Secrétaire-adjoint** : Fontaine Didier - **Trésorière** : Seret Hélène - **Trésorier-adjoint** : Coquelet Grégory.

**Autres membres** : Dubois Denis - Broxer Georges - Moreau Martine - Raverdy René - Azambre Monique - Blotteau René - Marin Jean-Maurice - Lardenois Pierre - Catillon Dominique - Moreau Nadine - Barré Patrice - Briatte Jean-Michel - Klur Jérémy - Caudmont Régis - Definance Daniel.

## Calendrier prévisionnel des manifestations en 2015

**Vendredi 9 janvier** : Cérémonie des vœux : 18 h 30 à la salle des fêtes.  
Diaporama des photos prises cette année.  
*Toute la population est invitée.*

**Dimanche 29 mars** : Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.

**Vendredi 08 mai** : Commémoration de l'Armistice de 1945.  
avec les communes de Croix et de Bousies.

**Samedi 20 juin** : 22<sup>e</sup> Brocante enfants (emplacements gratuits).

**Dimanche 21 juin** : Ducasse : attractions foraines.

**Lundi 13 juillet** : Barbecue dansant.

**Mardi 14 juillet** : 7 H 30 : matinée cyclo - VTT - marche.  
Jeux traditionnels - tombola gratuite.

**Mardi 4 août** : Randonnée pédestre - Mormal Rencontres.

**Dimanche 13 septembre** : 32<sup>e</sup> Brocante.

**Mercredi 11 novembre** : Commémoration de l'Armistice de 1918.

**Dimanche 15 novembre** : Repas amical avec les Aînés.

**Fin décembre** : Fête de Noël à l'école :  
- jouets (ou livres) offerts par le CCAS.  
- friandises offertes par la Commune.  
- spectacle proposé par le Comité.



# La Commémoration du 70e anniversaire de la libération de l'Avesnois

Par une belle journée ensoleillée, les Forésiens se sont projetés en 1944. Ils ont pu admirer les véhicules utilisés et les uniformes portés pendant cette période déterminante de notre Histoire.





Comme les autres années, cette manifestation régionale a connu un immense succès. 73 Forésiens ont tenu un stand.  
 Je voudrais remercier tous ceux et toutes celles qui participent à cette réussite : les membres du Comité d'Animation Culturelle, les riverains qui laissent leur entrée de cour et les agriculteurs qui mettent à notre disposition une prairie ou un champ qu'ils aménagent même pour la circonstance. Un grand merci à tous.



## La 31e brocante





**La cérémonie des vœux** : le Conseiller Général Bernard Delva, Guislain Cambier, le Président de la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Mormal (la CCPM), les Maires de l'ancienne Communauté de Communes (la 2C2M) et beaucoup de Forésiennes et de Forésiens assistaient à cette sympathique réception.

**Attention** : la cérémonie des vœux 2015 aura lieu le **vendredi 9 janvier** à 18 heures 30.



**L'élection du Maire et des Adjoints** : après l'élection des 15 Conseillères et Conseillers Municipaux dès le 1er tour le 23 mars dernier, le nouveau Conseil Municipal se réunissait le dimanche suivant pour élire le Maire et les Adjoints.

Maurice Saniez a été réélu Maire pour un 6e mandat. Denis Dubois, Georges Broxer, Laurence Hennebert et Thérèse Ledieu ont été élus Adjoints.



## **Le repas amical du 16 novembre**

Cette année encore, le repas amical a réuni plus de 70 personnes.

Le Maire a d'abord accueilli Bernard Delva, le Conseiller Général du canton puis les Forésien qui participaient pour la 1e fois à cette sympathique manifestation : Mme Evelyne Péters, Mme et M. Etienne Legat, Mme et M. Christian Hennebert (Adjointe), Mme et M. Grégory Coquelet (Conseiller), Mme et M. Daniel Definance (CCAS) et M. Régis Caudmont (CCAS).

Il a ensuite mis à l'honneur les aînés du repas : Gabriel Henniaux, 92 ans et Jacqueline Minchez, 84 ans.

Il a rappelé qu'au 1er janvier dernier la commune avait rejoint la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) qui englobe 53 communes et 50 000 habitants.

Il a aussi remercié Carole, la patronne de l'Auberge des Crêtes Rouges pour son accueil et Mme et M. Thierry Lebon qui ont animé ce repas.

Enfin, il a souhaité un bon appétit à toute l'assemblée.





L'idée de faire porter un appareil photographique aux pigeons voyageurs vient des travaux de l'Allemand Julius Neubronner. Le pigeon voyageur est équipé d'une petite caméra fixée à l'animal au moyen d'un harnais. Quand l'oiseau est libéré, il retourne au colombier sur un trajet et à une vitesse relativement prévisibles. Cela permet de contrôler à peu près les endroits où le déclencheur automatique

prendra des photos aériennes. Les Allemands seront donc les premiers à équiper leurs pigeons d'appareils photographiques destinés à espionner les positions ennemies.

Pendant la Guerre 14-18, plus de 60 000 pigeons seront utilisés par les armées françaises. Ils seront d'une fiabilité totale sur les courtes distances. Ces liaisons purent fonctionner malgré les bombardements les

plus violents, les nappes de gaz et les obus asphyxiants.

C'est ainsi que du 2 au 5 juin 1916, les messages adressés par le Commandant Raynal auront permis de suivre les efforts de l'héroïque garnison du « Fort de Vaux ».

Au cours de la Bataille de Verdun, deux pigeons portèrent chacun 7 messages importants. Beaucoup d'autres furent touchés par des projectiles mais remplirent leur mission, et plusieurs d'entre eux rentrèrent au colombier à demi éventrés. Dans la seule journée du 15 juillet, à l'attaque allemande de

## AVIS

Je fais savoir par la présente que j'ai du faire fusiller d'après les lois de la Guerre, le 24 Novembre à 3 heures de l'après-midi les

**Joseph-Cyrille GOSSE et sa femme  
Clémence GOSSE**

de Catillon, par ce qu'ils avaient sciemment contrevenu à l'ordre que j'avais donné d'avoir, sous peine de mort, à remettre à la Commandantur les pigeons-voyageurs.

Leshabitants sont sommés par la présente, pour la dernière fois, d'avoir à remettre à la Commandantur **jusqu'au 26 novembre à 1 heure** tous les pigeons-voyageurs, armes et munitions existant encore.

Si cette remise est faite de suite et de bon gré les personnes en question ne seront frappées que d'une amende dont la Commune sera responsable.

**Celui qui ne se soumettra pas à cette injonction  
sera fusillé sans autre formalité.**

Si après ce délai, on trouvait encore des pigeons-voyageurs, armes ou munitions dont les propriétaires sont absents ou inconnus, tous les habitants de la maison où ils seront trouvés en seront rendus responsables. Le maire et toute la commune auront à répondre des maisons inhabitées.

**HAERTEL,**  
Commandant.



Champagne, cinquante « colombo grammes » furent réceptionnés. De ce fait, l'avance de l'ennemi fut suivie pas à pas et les postes disséminés dans la zone de couverture rendirent compte qu'ils avaient accompli leur mission héroïque.

Le même jour, aux opérations sur la Marne, un pigeon arriva épuisé au colombier, les doigts de la



patte enlevés par un éclat d'obus, mais porteur d'un message précieux qui permit au Commandement de riposter efficacement à une attaque ennemie.

Durant toute cette période, dans les situations difficiles, le pigeon voyageur fut le meilleur, souvent le seul agent de transmission capable de rendre les plus grands services au commandement. La liaison par pigeons messagers fut la seule qui ait résisté à tous les moyens de destruction de l'ennemi.

Pendant ces quatre années noires, les colombiers furent recensés par l'ennemi et la détention de pigeons voyageurs était punie de la peine capitale. Cinq personnes, trois « coulonneux » du Cateau et un couple de Catillon furent fusillés par les Allemands les 24 et 27 novembre 1914 pour détention de pigeons.

Un monument fut érigé à leur mémoire rue des Fusillés Civils à Le Cateau.

**Maurice Saniez**

